

Elections municipales 2026



15 & 22 mars

Communiqué aux Administrés

Chers Administrés,

Pour cette élection, nous tenons à vous informer que les modalités d'inscription sur les listes électorales, introduites en 2019, seront de nouveau appliquées. Il est **impossible de voter sans être inscrit sur les listes électorales.**

La gestion des listes électorales est assurée par les communes, conformément à la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016. Il est essentiel d'informer tous les usagers afin de favoriser l'inscription de nos habitants sur les listes électorales. En effet, il est obligatoire d'être inscrit pour pouvoir voter. Actuellement, environ **2,9 millions d'électeurs** ne sont pas inscrits, et **7,7 millions** sont "mal-inscrits" selon les estimations de l'INSEE. Cette situation contribue au taux d'abstention élevé lors des élections.

Rappels Importants :

- **Dates limites d'inscription** : L'inscription sur les listes électorales est possible **jusqu'au 4 février 2026 en ligne et jusqu'au 6 février 2026 en Mairie.**
- **Vérification de la situation électorale** : Chaque citoyen peut vérifier sa situation électorale directement en ligne via le répertoire électoral unique, géré par l'INSEE.
- **Modalités d'inscription** : L'inscription peut se faire **en ligne ou en mairie**. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, a la possibilité de s'inscrire directement par Internet sur le site du service public.

Nous vous encourageons à agir rapidement pour assurer votre droit de vote.

Cordialement,

Le Maire,

